



Comité Syndical

Convocation du 12 mai 2014

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 27 mai 2014, au Centre Socio-culturel de Moulins-sur-Yèvre.

Présents

Délégués titulaires / communes :

M. Alain THEBAULT (ALLOGNY), M. Jean-Michel RIO (ALLOUIS), M. Alain MAZÉ (ANNOIX), M. Alain BLANCHARD (AVORD), M. Jean-Luc GITTON (AZY), M. Jean-Pierre CHALOPIN (BERRY-BOUY), M. Yann ARCHIMBAUD (BOURGES), Mme Céline SIROT (BREC), M. Bertrand MINCHIN (CROSSES), M. Alain GOUGNOT (FARGES-EN-SEPTAINE), M. Guy CHABRILLAT (FUSSY), M. Jean MOINET (GRON), Mme Jacqueline D'AMECOURT (JUSSY-CHAMPAGNE), Mme Sophie RASSION (LA CHAPELLE ST URSIN), Mme Corinne SUPLIE (LE SUBDRAY), Mme Catherine VIAU (LISSAY LOCHY), M. Bruno DIDELOT (LUNERY), Mme Véronique BRISSON (MAREUIL-SUR-ARNON), M. Jean-Michel DAMIEN (MARMAGNE), M. Narcisse PHILIPPE (MENETOU-SALON), M. Pierre FABRE (MOULINS-SUR-YÈVRE), Mme Anne-Gaëlle LESPAGNOL (NOHANT EN GOUT), M. Bernard JACQUEMIN (OSMOY), Mme Nicole PINSON (PARASSY), Mme Céline HENG (PIGNY), M. Patrick BARNIER (PLAIMPIED-GIVAUDINS), M. Fabrice CHABANCE (PLOU), M. Michel BONNET (PRIMELLES), Mme Béatrice DAMADE (QUANTILLY), M. Christophe DRUNAT (RIANS), M. Bernard SAYET (SALIGNY-LE-VIF), M. Marc BOUVELLE (SAVIGNY-EN-SEPTAINE), M. Jean CARSOULE (SOULANGIS), Mme Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE), Mme Elodie MORILLON (SAINT CAPRAIS), Mme Josette LECAS (SAINT DOULCHARD), Mme Chrystèle GOND (SAINT ELOY DE GY), M. Jacques LAMBERT (SAINT FLORENT-SUR-CHER), M. Alain BARDIN (SAINT GEORGES SUR MOULON), M. Jean-Luc PINSON (SAINT GERMAIN DU PUY), M. Stéphane GARCIA (SAINT JUST), M. Fabrice CHOLLET (SAINT MARTIN D'AUXIGNY), M. Frantz CARON (SAINT MICHEL DE VOLANGIS), Mme Solange LEJUS (SAINTE SOLANGE), M. Roland GOGUERY (TROUY), M. Michel AUDEBERT (VASSELAY), Monsieur René THOMAS (VIGNOUX-SOUS-LES-AIX), M. Philippe FRERARD (VILLABON), Mme Colette LOZACH-SIRET (VILLENEUVE-SUR-CHER), M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS), M. Bernard BILLOT (VORLY), Mme Michèle CAULLIER (VORNAY),

Délégués suppléants / communes avec voix délibérative :

M. Daniel MERCIER (BAUGY), M. Éric RADUJET (CIVRAY), M. Daniel GIOANELLI (LES AIX D'ANGILLON), M. Jean-Louis SALAK (MEHUN-SUR-YÈVRE), Mme Valérie JUGAND (MORTHOMIERS), Mme Marylène NOYER-MOREIRA (SAINT-PALAIS),

Délégués titulaires / communauté de communes et communauté d'Agglomération :

M. Pierre FOUCHET (CC EN TERRES VIVES), M. Pierre-Etienne GOFFINET (CC LA SEPTAINE), M. Camille DE PAUL (CC TERROIRS D'ANGILLON), Mme Véronique BRISSON (CC FERCHER PAYS FLORENTAIS),

Délégué suppléant / communauté de communes et communauté d'Agglomération, avec voix délibérative :

Délégués du Conseil Général :

Mme Irène FELIX (CG-Bourges IV), M. Pascal GOUDY (CG-Levet), M. Pascal MEREAU (CG-Baugy),

Pouvoirs :

De M. Robert HUCHINS (ARÇAY) à Mme Catherine VIAU (LISSAY LOCHY),
De M. Yvon BEUCHON (CG-St Doulichard) à Mme Sophie RASSION (LA CHAPELLE ST URSIN),
De M. Maxime CAMUZAT (CG-Les Aix d'Angillon) à M. Jean-Luc PINSON (SAINT GERMAIN DU PUY),
De M. Yann GALUT (CG-Bourges III) à M. Pascal MEREAU (CG-Baugy),
De M. Roger JACQUET (CG-Charost) à M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS),
De M. Alain RAFESTHAIN (CG-St Martin d'Auxigny) à M. Guy CHABRILLAT (FUSSY),
De M. Jean-Pierre SAULNIER (CG-Bourges V) à M. Fabrice CHOLLET (SAINT MARTIN D'AUXIGNY),
De M. Franck THOMAS-RICHARD (CG-Bourges II) à M. Yann ARCHIMBAUD (BOURGES),
De M. Philippe MERCIER (CA BOURGES PLUS) à M. Bertrand MINCHIN (CROSSES),

De Philippe FRERARD (VILLABON) à M. Pierre-Etienne GOFFINET (CC LA SEPTAINE) (uniquement pour le vote du Président),

De M. Stéphane GARCIA (SAINT JUST) à Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE), (à partir du vote de secrétaire)

De M. Pascal GOUDY (CG-Levet) à M. Alain MAZÉ (ANNOIX) (à partir du vote du secrétaire),

De M. Jean-Michel DAMIEN (MARMAGNE) à Mme Josette LECAS (SAINT DOULCHARD) (à partir du vote de secrétaire),

De M. Bernard JACQUEMIN (OSMOY) à M. Alain GOUGNOT (FARGES-EN-SEPTAINE) (à partir du vote de secrétaire adjoint),

De M. Jean MOINET (GRON) à M. Pierre FABRE (MOULINS-SUR-YÈVRE) (à partir du vote des 9 derniers membres)

Délégués suppléants (commune ou CC) sans voix délibérative (en présence du délégué titulaire) :

M. Joël COURVEAULLE (ALLOUIS), Mme Arlette CHARTON (CROSSES), Mme Martine GOUDIN (FARGES-EN-SEPTAINE), Mme Joëlle LABOISSE (FUSSY), M. Alfred POIRIER (GRON), Mme Dominique BLANC-BONNEVIE (JUSSY-CHAMPAGNE), Mme Claudie LECOMTE (LA CHAPELLE-SAINT-URSIN), M. Bruno FOUCHET (LE SUBDRAY), M. Jean-Paul BERGER (MEHUN-SUR-YÈVRE), M. Marcel MAZENOUX (NOHANT-EN-GOUT), M. Jean-Luc GRUNDHEBER (PLOU),
Mme Valérie THEPIN (QUANTILLY), M. Christophe DAUGERON (RIANS), M. Nicolas JEAN (SAVIGNY-EN-SEPTAINE), M. Denis CARRAT (SAINT-CAPRAIS), Mme Annie LAUVERJAT (SAINT-ELOY DE GY), M. Philippe CHARRETTE (SAINT-FLORENT-SUR-CHER), M. Thomas

CLAVIER (SAINT-MARTIN D'AUXIGNY), Mme Odile GAUDINAT (SAINT-MICHEL DE VOLANGIS), M. Thierry COSSON (VIGNOUX-SOUS-LES-AIX), M. Nicolas LEMOINE (VILLENEUVE-SUR-CHER), Mme Aurélie PINTON (VORLY),

Étaient excusés :

M. Robert HUCHINS (ARÇAY), M. Yvon BEUCHON (CG-St Doulchard), M. Maxime CAMUZAT (CG-Les Aix d'Angillon), M. Yann GALUT (CG-Bourges III), M. Roger JACQUET (CG-Charost), M. Alain RAFESTHAIN (CG-St Martin d'Auxigny), M. Jean-Michel GUERINEAU (CG-Bourges I), M. Patrick TOURNANT (CG-Mehun sur Yèvre), M. Jean-Pierre SAULNIER (CG-Bourges V), M. Franck THOMAS-RICHARD (CG-Bourges II), M. Philippe MERCIER (CA BOURGES PLUS), M. Serge JEANZAC (CIVRAY), M. Claude LELOUP (LES AIX D'ANGILLON), M. Armand KOSZEK (MEHUN SUR YEVRE), M. Bernard OZON (SAINT PALAIS), Mme Laurence FOURRICHON (ANNOIX), M. Stéphane COUBELBEAU (ARÇAY), Mme Sacha SUMAN (BERRY-BOUY), Mme Jennifer DA SILVA (BOURGES), Mme Sylviane DE BOYSSON (LAVERDINES), M. Emmanuel DELRUE (LISSAY-LOCHY), M. Daniel JADEAU (MARMAGNE), Mme Valérie FRANCOIS (PARASSY), Mme Marie-Claire BRISSEZ (SOULANGIS), M. Thierry VALLÉE (SAINT-DOULCHARD), M. Philippe JOLIVET (SAINT-GERMAIN DU PUY), M. Bruno COTTENCIN (SAINT-JUST), M. Arsène ALEXANDRE (VILLABON), Mme Christelle PETIT (CC TERROIRS D'ANGILLON), Mme Christelle PETIT (CC TERROIRS D'ANGILLON), M. Aymar DE GERMAY (CA BOURGES PLUS), Mme Agnès SINSOULIER-BIGOT (Conseil Régional), M. Alain BRUNAUD (Conseil de Développement), M. Ludovic AZUAR (AD2T), Mme Laurence RENIER (Pays Sancerre-Sologne), Mme Martine PARISSÉ (CCI), Mme Véronique FENOLL (SM Canal de Berry + SIRDAB), Mireille DUBREUIL (Conseil de Développement), Louis COSYNS (Pays Berry Saint Amandois)

Assistaient également à la réunion :

M. Loïc RICHER (Pays de Bourges), Mme Florence BARILLON (Pays de Bourges), Mme Claire SCHNEIDER (Pays de Bourges), Mme Aurélie BRUNET (Pays de Bourges), M. Pierre MALLERON (Chaumoux-Marcilly), M. Dominique CHASSET (Chambre de Métiers), M. Fabrice GINALHAC (Chambre d'Agriculture).



Jean-Paul BERGER, maire de Moulins-sur-Yèvre accueille l'ensemble des membres en présentant quelques mots sur sa commune ainsi que quelques mots également sur son passé en tant qu'ancien élu du Pays de Bourges. Il présente les excuses d'Armand KOSZEK, Président sortant, qui n'a pas pu assister à cette réunion et laisse la parole à Jean-Michel RIO, (Maire et délégué titulaire d'Allouis) doyen d'âge, pour rappeler les points inscrits à l'ordre du jour.

I- Élections :

- Élection du Président,**
- Élections des 3 Vice-Présidents,**
- Élection du Secrétaire,**
- Élection du Secrétaire-Adjoint,**
- Élections des 9 Membres du Bureau,**

II- Évolution du périmètre du Pays :

Adhésion des communes d'Étréchy et Chaumoux-Marcilly,

III- Subvention Jachères fleuries et apicoles,

IV- Questions diverses.

I- Élections du Bureau

Jean-Michel RIO précise que ce Comité Syndical est statutaire, c'est-à-dire qu'il doit assurer l'élection des membres du Bureau et rappelle que selon l'article 6 des statuts du Syndicat, ce dernier doit être composé de 15 membres :

- un président,
- 3 vice-présidents,
- un secrétaire,
- un secrétaire adjoint,
- 9 membres.

Il informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales ne régleme pas le protocole des élections au sein des syndicats mixtes ouverts.

Comme les statuts du Syndicat n'évoquent pas la procédure à suivre, les élections devront alors se dérouler comme toutes les autres à bulletin secret et au scrutin uninominal.

1- Élection du Président :

- **Désignation de six délégués titulaires** qui assureront les fonctions de secrétaires et d'assesseurs + **appel de volontaires** pour le dépouillement.

Jean-Michel RIO propose aux plus jeunes délégués d'assurer les fonctions de secrétaires et d'assesseurs.

Ils seront assurés par : Jean-Luc GITTON, Anne-Gaëlle LESPAGNOL, Christophe DRUNAT, Michèle CAULLIER, Yann ARCHIMBAUD, Valérie JUGAND, Élodie MORILLON, Solange LEJUS.

- **Rappel des modalités de vote par Jean-Michel RIO et l'organisation des deux bureaux de vote (précisée dans le document de travail) :**

Jean-Michel RIO signale que peuvent voter :

- les 61 délégués titulaires (**ou**, en leur absence, les délégués suppléants) désignés par les communes adhérentes au Pays,
- les 5 délégués titulaires (**ou**, en leur absence, les délégués suppléants) désignés par les Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération Bourges Plus,
- les 12 délégués du Conseil Général du Cher,
- les délégués qui ont un pouvoir (une seule procuration par délégué).

Délibération n°CS/27-05-14/10 Élection du Président :

Le Président de séance rappelle le déroulement des élections :

- Appel à candidature,
- Votant à bulletin secret et à scrutin uninominal,
- Élection à trois tours, les deux premiers à la majorité absolue, le troisième à la majorité relative (En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu (article L. 2122-7 du CGCT)).

Suite à l'appel à candidature, se présentent Alain MAZÉ et Fabrice CHOLLET.

Il appelle respectivement les deux candidats afin de leur laisser un temps de parole devant l'assemblée.

À l'issue de la dernière intervention, Jean-Michel RIO appelle les membres à voter.

Les membres du Comité Syndical élisent, au premier tour, **Alain MAZÉ à la Présidence** du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, à bulletin secret et à scrutin uninominal, selon les résultats suivants :

| | |
|----------------------------|-----------|
| Inscrits | 78 |
| Présents | 64 |
| Procurations | 10 |
| VOTANTS | 74 |
| Bulletins blancs ou nuls | 1 |
| Suffrages Exprimés | 73 |
| Majorité Absolue | 37 |
| Nombre de voix POUR | 39 |
| Nombre de voix CONTRE | 34 |

Alain MAZÉ est proclamé Président au premier tour de scrutin.

2- Élections des trois Vice-présidents, du Secrétaire, du Secrétaire-Adjoint et des 9 membres du Bureau, sous la présidence du Président élu :

a) Élection du 1^{er} Vice-Président :

Alain MAZÉ, élu Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, remercie l'assemblée et rappelle la liste des 14 membres avec lesquels il souhaite travailler puis engage l'élection du 1er Vice-Président en signalant que les modalités de vote ne changent pas.

Délibération n°CS/27-05-14/11 Élection du 1er Vice-Président

Le Président fait un appel à candidature.

Marie-Françoise LOISEAU est l'unique membre à se porter candidat.

A l'issue, le Président appelle les membres à rejoindre les isolements afin de voter.

Les membres du Comité Syndical élisent, au premier tour, **Marie-Françoise LOISEAU, 1^{ère} Vice-Présidente** du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, à bulletin secret et à scrutin uninominal, selon les résultats suivants :

| | |
|------------------------------|-----------|
| Inscrits | 78 |
| Présents | 65 |
| Procurations | 9 |
| VOTANTS | 74 |
| Bulletins blancs ou nuls | 18 |
| Suffrages Exprimés | 56 |
| Majorité Absolue | 29 |
| Nombre de voix POUR | 56 |
| Nombre de voix CONTRE | 0 |

Marie-Françoise LOISEAU est proclamée 1^{ère} Vice-Présidente au premier tour de scrutin.

b) Élection du 2^{ème} Vice-Président :

Délibération n°CS/27-05-14/12 Élection du 2ème Vice-Président

Le Président fait un appel à candidature.

Dominique TROUWAERT est l'unique membre à se porter candidat.

Le Président appelle les membres à rejoindre les isolements afin de voter.

Les membres du Comité Syndical élisent, au premier tour, **Dominique TROUWAERT, 2^{ème} Vice-Président** du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, à bulletin secret et à scrutin uninominal, selon les résultats suivants :

| | |
|------------------------------|-----------|
| Inscrits | 78 |
| Présents | 63 |
| Procurations | 8 |
| VOTANTS | 71 |
| Bulletins blancs ou nuls | 15 |
| Suffrages Exprimés | 56 |
| Majorité Absolue | 29 |
| Nombre de voix POUR | 56 |
| Nombre de voix CONTRE | 0 |

Dominique TROUWAERT est proclamé 2ème Vice-Président au premier tour de scrutin.

c) Élection du 3ème Vice-Président :

Délibération n°CS/27-05-14/13 Élection du 3ème Vice-Président

Le Président fait un appel à candidature.

Yann ARCHIMBAUD est l'unique membre à se porter candidat.

Le Président appelle les membres à rejoindre les isolements afin de voter.

Les membres du Comité Syndical élisent, au premier tour, **Yann ARCHIMBAUD, 3^{ème} Vice-Président** du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, à bulletin secret et à scrutin uninominal, selon les résultats suivants :

| | |
|------------------------------|-----------|
| Inscrits | 78 |
| Présents | 60 |
| Procurations | 9 |
| VOTANTS | 69 |
| Bulletins blancs ou nuls | 25 |
| Suffrages Exprimés | 44 |
| Majorité Absolue | 35 |
| Nombre de voix POUR | 44 |
| Nombre de voix CONTRE | 0 |

Yann ARCHIMBAUD est proclamé 3ème Vice-Président au premier tour de scrutin.

d) Élection du Secrétaire :

Délibération n°CS/27-05-14/14 Élection du Secrétaire

Le Président fait un appel à candidature.

Béatrice DAMADE est l'unique membre à se porter candidat.

Le Président appelle les membres à rejoindre les isolements afin de voter.

Les membres du Comité Syndical élisent, au premier tour, **Béatrice DAMADE, Secrétaire** du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, à bulletin secret et à scrutin uninominal, selon les résultats suivants :

| | |
|------------------------------|-----------|
| Inscrits | 78 |
| Présents | 58 |
| Procurations | 12 |
| VOTANTS | 70 |
| Bulletins blancs ou nuls | 18 |
| Suffrages Exprimés | 52 |
| Majorité Absolue | 27 |
| Nombre de voix POUR | 52 |
| Nombre de voix CONTRE | 0 |

Béatrice DAMADE est proclamée Secrétaire au premier tour de scrutin.

e) Élection du Secrétaire-adjoint :

Délibération n°CS/27-05-14/15 Élection du Secrétaire Adjoint

Le Président fait un appel à candidature.

Alain GOUGNOT est l'unique membre à se porter candidat.

Le Président appelle les membres à rejoindre les isolements afin de voter.

Les membres du Comité Syndical élisent, au premier tour, **Alain GOUGNOT, Secrétaire adjoint** du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, à bulletin secret et à scrutin uninominal, selon les résultats suivants :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Inscrits | 78 |
| Présents | 55 |
| Procurations | 12 |
| VOTANTS | 67 |
| Bulletins blancs ou nuls | 12 |
| Suffrages Exprimés | 55 |
| Majorité Absolue | 28 |
| Nombre de voix POUR | 55 |
| Nombre de voix CONTRE | 0 |

Alain GOUGNOT est proclamé Secrétaire adjoint au premier tour de scrutin.

f) Élection du 1^{er} Membre du Bureau :

Délibération n°CS/27-05-14/16 Élection du 1er Membre du Bureau

Le Président fait un appel à candidature.

Véronique BRISSON est l'unique membre à se porter candidat.

Le Président appelle les membres à rejoindre les isolements afin de voter.

Les membres du Comité Syndical élisent, au premier tour, **Véronique BRISSON, 1^{ère} Membre du Bureau** du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, à bulletin secret et à scrutin uninominal, selon les résultats suivants :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Inscrits | 78 |
| Présents | 54 |
| Procurations | 13 |
| VOTANTS | 67 |
| Bulletins blancs ou nuls | 3 |
| Suffrages Exprimés | 64 |
| Majorité Absolue | 33 |
| Nombre de voix POUR | 64 |
| Nombre de voix CONTRE | 0 |

Véronique BRISSON est proclamée 1^{er} Membre du Bureau au premier tour de scrutin.

g) Élection du 2^{ème} Membre du Bureau :

Délibération n°CS/27-05-14/17 Élection du 2^{ème} Membre du Bureau

Le Président fait un appel à candidature.

Frantz CARON est l'unique membre à se porter candidat.

Le Président appelle les membres à rejoindre les isolements afin de voter.

Les membres du Comité Syndical élisent, au premier tour, **Frantz CARON, 2^{ème} Membre du Bureau** du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, à bulletin secret et à scrutin uninominal, selon les résultats suivants :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Inscrits | 78 |
| Présents | 54 |
| Procurations | 13 |
| VOTANTS | 67 |
| Bulletins blancs ou nuls | 3 |
| Suffrages Exprimés | 64 |
| Majorité Absolue | 33 |
| Nombre de voix POUR | 64 |
| Nombre de voix CONTRE | 0 |

Frantz CARON est proclamé 2^{ème} Membre du Bureau au premier tour de scrutin.

h) Élection du 3^{ème} Membre du Bureau :

Délibération n°CS/27-05-14/18 Élection du 3^{ème} Membre du Bureau

Le Président fait un appel à candidature.

Guy CHABRILLAT est l'unique membre à se porter candidat.

Le Président appelle les membres à rejoindre les isolements afin de voter.

Les membres du Comité Syndical élisent, au premier tour, **Guy CHABRILLAT, 3^{ème} Membre du Bureau** du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, à bulletin secret et à scrutin uninominal, selon les résultats suivants :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Inscrits | 78 |
| Présents | 54 |
| Procurations | 13 |
| VOTANTS | 67 |
| Bulletins blancs ou nuls | 3 |
| Suffrages Exprimés | 64 |
| Majorité Absolue | 33 |
| Nombre de voix POUR | 64 |
| Nombre de voix CONTRE | 0 |

Guy CHABRILLAT est proclamé 3^{ème} Membre du Bureau au premier tour de scrutin.

i) Élection du 4^{ème} Membre du Bureau :

Délibération n°CS/27-05-14/19 Élection du 4^{ème} Membre du Bureau

Le Président fait un appel à candidature.

Christophe DRUNAT est l'unique membre à se porter candidat.

Le Président appelle les membres à rejoindre les isolements afin de voter.

Les membres du Comité Syndical élisent, au premier tour, **Christophe DRUNAT, 4^{ème} Membre du Bureau** du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, à bulletin secret et à scrutin uninominal, selon les résultats suivants :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Inscrits | 78 |
| Présents | 54 |
| Procurations | 13 |
| VOTANTS | 67 |
| Bulletins blancs ou nuls | 3 |
| Suffrages Exprimés | 64 |
| Majorité Absolue | 33 |
| Nombre de voix POUR | 64 |
| Nombre de voix CONTRE | 0 |

Christophe DRUNAT est proclamé 4^{ème} Membre du Bureau au premier tour de scrutin.

j) Élection du 5^{ème} Membre du Bureau :

Délibération n°CS/27-05-14/20 Élection du 5^{ème} Membre du Bureau

Le Président fait un appel à candidature.

Jean-Luc GITTON est l'unique membre à se porter candidat.

Le Président appelle les membres à rejoindre les isolements afin de voter.

Les membres du Comité Syndical élisent, au premier tour, **Jean-Luc GITTON, 5^{ème} Membre du Bureau** du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, à bulletin secret et à scrutin uninominal, selon les résultats suivants :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Inscrits | 78 |
| Présents | 54 |
| Procurations | 13 |
| VOTANTS | 67 |
| Bulletins blancs ou nuls | 3 |
| Suffrages Exprimés | 64 |
| Majorité Absolue | 33 |
| Nombre de voix POUR | 64 |
| Nombre de voix CONTRE | 0 |

Jean-Luc GITTON est proclamé 5^{ème} Membre du Bureau au premier tour de scrutin.

k) Élection du 6^{ème} Membre du Bureau :

Délibération n°CS/27-05-14/21 Élection du 6ème Membre du Bureau

Le Président fait un appel à candidature.

Serge JEANZAC est l'unique membre à se porter candidat.

Le Président appelle les membres à rejoindre les isolements afin de voter.

Les membres du Comité Syndical élisent, au premier tour, Serge JEANZAC, **6^{ème} Membre du Bureau** du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, à bulletin secret et à scrutin uninominal, selon les résultats suivants :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Inscrits | 78 |
| Présents | 54 |
| Procurations | 13 |
| VOTANTS | 67 |
| Bulletins blancs ou nuls | 3 |
| Suffrages Exprimés | 64 |
| Majorité Absolue | 33 |
| Nombre de voix POUR | 64 |
| Nombre de voix CONTRE | 0 |

Serge JEANZAC est proclamé 6^{ème} Membre du Bureau au premier tour de scrutin.

l) Élection du 7^{ème} Membre du Bureau :

Délibération n°CS/27-05-14/22 Élection du 7ème Membre du Bureau

Le Président fait un appel à candidature.

Pascal MEREAU est l'unique membre à se porter candidat.

Le Président appelle les membres à rejoindre les isolements afin de voter.

Les membres du Comité Syndical élisent, au premier tour, **Pascal MEREAU, 7^{ème} Membre du Bureau** du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, à bulletin secret et à scrutin uninominal, selon les résultats suivants :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Inscrits | 78 |
| Présents | 54 |
| Procurations | 13 |
| VOTANTS | 67 |
| Bulletins blancs ou nuls | 3 |
| Suffrages Exprimés | 64 |
| Majorité Absolue | 33 |
| Nombre de voix POUR | 64 |
| Nombre de voix CONTRE | 0 |

Pascal MEREAU est proclamé 7^{ème} Membre du Bureau au premier tour de scrutin.

m) Élection du 8^{ème} Membre du Bureau :

Délibération n°CS/27-05-14/23 Élection du 8^{ème} Membre du Bureau

Le Président fait un appel à candidature.

Camille DE PAUL est l'unique membre à se porter candidat.

Le Président appelle les membres à rejoindre les isolements afin de voter.

Les membres du Comité Syndical élisent, au premier tour, **Camille DE PAUL, 8^{ème} Membre du Bureau** du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, à bulletin secret et à scrutin uninominal, selon les résultats suivants :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Inscrits | 78 |
| Présents | 54 |
| Procurations | 13 |
| VOTANTS | 67 |
| Bulletins blancs ou nuls | 3 |
| Suffrages Exprimés | 64 |
| Majorité Absolue | 33 |
| Nombre de voix POUR | 64 |
| Nombre de voix CONTRE | 0 |

Camille DE PAUL est proclamé 8^{ème} Membre du Bureau au premier tour de scrutin.

n) Élection du 9^{ème} Membre du Bureau :

Délibération n°CS/27-05-14/24 Élection du 9^{ème} Membre du Bureau

Le Président fait un appel à candidature.

Catherine VIAU est l'unique membre à se porter candidat.

Le Président appelle les membres à rejoindre les isolements afin de voter.

Les membres du Comité Syndical élisent, au premier tour, **Catherine VIAU, 9^{ème} Membre du Bureau** du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, à bulletin secret et à scrutin uninominal, selon les résultats suivants :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Inscrits | 78 |
| Présents | 54 |
| Procurations | 13 |
| VOTANTS | 67 |
| Bulletins blancs ou nuls | 3 |
| Suffrages Exprimés | 64 |
| Majorité Absolue | 33 |
| Nombre de voix POUR | 64 |
| Nombre de voix CONTRE | 0 |

Catherine VIAU est proclamée 9^{ème} Membre du Bureau au premier tour de scrutin.

II- Évolution du périmètre du Pays :

Adhésion des communes d'Étrechy et Chaumoux-Marcilly de la CC de La Septaine.

Alain MAZÉ soumet au vote les demandes d'adhésion des communes d'Étrechy et de Chaumoux-Marcilly au Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges.

Délibération n°CS/27-05-14/ 25 Adhésion des communes d'Étrechy et Chaumoux-Marcilly

Les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, l'adhésion des communes d'Étrechy et de Chaumoux-Marcilly au Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges sous réserve de l'acceptation du Pays Loire Val d'Aubois concernant le retrait de ces dites communes.

III- Subvention Jachères Fleuries et Apicoles 2014

à la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher,

Le Président rappelle que la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher sollicite le Pays de Bourges depuis 2006, afin de leur attribuer une subvention dans le cadre de l'action concernant les jachères et espaces fleuris et apicoles. *Pour rappel : 1 500 € pour 2006, 2007, 2008 et 2000 € pour 2009, 2010, 2011, 2012, 2013*

Alain MAZÉ propose au Comité Syndical d'accorder une subvention d'un montant de 2000 € au titre de l'année 2014.

Délibération n°CS/27-05-14/26 Subvention jachères et espaces fleuris et apicoles-2014

Dans le cadre de l'action concernant les « Jachères et espaces fleuris et apicoles » et après en avoir délibéré, les Membres du Comité Syndical décident d'accorder une subvention d'un montant de 2000 € au titre de l'année 2014, à la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher, pour l'aménagement de jachères fleuries et apicoles sur le territoire du Pays de Bourges.

Alain MAZÉ sollicite l'assemblée pour savoir s'il y a des questions diverses. Sans réponse, il clôt la réunion et remercie les membres de leur présence ainsi que la Municipalité de Moulins-sur-Yèvre pour le prêt de la salle.